

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PIZZIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DDIP 003-696/13/CC**

### **■ Approbation de la réduction de l'autorisation de programme concernant les travaux Energies Renouvelables (EnR) dans le cadre du Budget Principal DEESV 13/10264/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ne produit que 1% de l'énergie qu'elle consomme.

Dans un contexte international où les besoins en énergie augmentent et où les ressources deviennent rares, et donc plus chères, il convient pour Marseille Provence Métropole de développer ses propres modes de production.

Le développement et l'utilisation d'énergies renouvelables comme alternative aux énergies fossiles (panneaux solaires pour le chauffage de l'eau) et la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien,...) permettront de diminuer notre dépendance énergétique. Le patrimoine immobilier de Marseille Provence Métropole (bâti et non bâti) doit être analysé dans cette perspective pour que les gisements d'énergies renouvelables soient identifiés.

Les objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR) concernant les activités « patrimoine et services » de Marseille Provence Métropole sont estimés à 40% de l'énergie consommée à 2020.

A la suite des résultats des audits énergétiques effectués sur le patrimoine, et lorsque la configuration d'un site le permet, il est proposé de réaliser des études complémentaires pour équiper le patrimoine de Marseille Provence Métropole de centres de production d'énergies renouvelables.

Afin de permettre l'équipement en énergies renouvelables des capitaineries installées sur le territoire communautaire, il convient de réduire cette opération inscrite sur le Budget Principal pour montant de 50 000 euros, correspondant au montant à engager sur le Budget Annexe « Ports » pour cette dépense spécifique.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 002-198/13/CC du 22 mars 2013 approuvant la création et l'affectation de l'autorisation de programme n°2013/00050 intitulé « équiper en énergie renouvelable les bâtiments et équipements de Marseille Provence Métropole ».

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

**Considérant**

- Qu'il est opportun d'équiper en énergies renouvelables les capitaineries communautaires, dans le cadre de travaux d'énergies renouvelables sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la réduction de l'autorisation de programme n°2013/00050 intitulée « équiper en énergie renouvelable les bâtiments et équipements de Marseille Provence Métropole » pour un montant de 50 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits dégagés sont issus du Budget Principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : OPI n°2013/00050 - Sous-Politique G610 - Nature 2031 - Fonction 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2013 : 20 000 euros

Année 2014 : 200 000 euros

Année 2015 : 200 000 euros

Année 2016 : 200 000 euros

Année 2017 : 180 000 euros

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué au  
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de  
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI